



Chèques débités sur mon compte

Par **Nenette 55**, le **07/05/2013** à **10:57**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex-concubin depuis plus d'un an et demi. Avant notre rencontre, il avait un compte chèque à son nom. Nous avons décidé, quelques années plus tard, de transformer en compte-joint. Vu les dépenses que mon ex faisait, j'ai décidé de désolidariser ce compte et il a été mis à mon nom. Mais tout ça a été fait sans que le numéro de compte ne change.

Le souci est, qu'aujourd'hui, il a retrouvé un chéquier datant de l'époque où ce compte était juste à son nom, et il s'en sert (il n'a plus le droit au chéquier étant sous curatelle). Les chèques sont alors débités de mon compte. J'ai déposé plainte, et j'aimerais savoir ce qui va se passer en sachant, que ce compte est à mon nom seul, et que la banque a laissé passer ces chèques à son nom à lui, avec sa signature sur ce compte qui est maintenant à mon nom seul depuis quelques années.

Qui est responsable et que dois-je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **07/05/2013** à **11:39**

Bonjour,

La banque est responsable puisqu'elle a laissé passer des chèques "falsifiés" (avec une mauvaise signature).

Il faut dire que vous avez un peu cherché les embêtements en conservant le même compte bancaire. Il fallait le fermer définitivement et en ouvrir un autre...

Par **Nenette 55**, le **07/05/2013** à **12:12**

C'est à dire que j'ai suivi la banque. Quand je me suis séparée, elle m'a dit que cela ne servait à rien de changer de compte puisqu'il été à mon nom. Que ce serait plus un casse-tête qu'autre chose, avec le transfert des virements et prélèvements. Merci pour votre réponse, contre qui dois-je me retourner ? est ce que le procureur peut donner suite à mon affaire, et contre qui car dans ma plainte je n'ai cité personne, vu que je ne savais pas qui été à la source de cette falsification ?